Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_04-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 09 Avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 03 avril 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 32

Danièle KHA, Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Christophe COUIC, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Arnaud LE PENNEC, Stéphanie MINGANT, Yvette METZGER, Pierre GUILLON, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 1

Ghislaine HUON à Danièle BROCHU

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe COUIC

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_04-DE

4. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Exposé :

L'article L1413-1 du CGCT prévoit notamment que « *les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.* »

« Cette commission, présidée par le maire... comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. »

La commission a notamment comme attributions :

« L'examen annuel du rapport établi par le délégataire de service public ;
L'examen annuel du bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
Elle est aussi consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- *Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;*
- *Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;*

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente »

En 2022, dans le cadre de la procédure de délégation de service (DSP) pour la création et l'exploitation de réseaux de chaleur en centre-ville et sur le secteur Hôpital, le Conseil municipal a créé et constitué la CCSPL

Dans le cadre des deux DSP en cours, il convient de procéder au renouvellement des membres de cette instance. Cette commission pourra être saisie pour tout autre sujet entrant dans ses attributions.

Le groupe d'opposition a été sollicité pour être représenté au sein de la CCSPL.

Les usagers et habitants intéressés suivants ont été sollicités pour participer aux travaux de cette commission : le GHBS, le Département, Quimperlé Communauté, L'association Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Quimper

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_04-DE

Proposition :

Vu l'article L 1413-1 du CGCT,

Il est proposé au Conseil municipal :

1/ de décider que cette commission, présidée par le maire, sera composée :
- 7 conseillers municipaux, dont 5 représentant le groupe majoritaire et 2 représentant le groupe d'opposition ;
- de 4 représentants des usagers

2/ d'approuver la composition suivante de cette commission :

Conseillers municipaux :
Yves SCHRYVE, Eric ALAGON, Yvette METZGER, Arnaud LE PENNEC, Antoine TISSERAND
Jeff DUFRAICHE, Samuel TANGUY

Représentants des usagers et habitants intéressés à la vie des services publics locaux
- le GHBS,
- le Département du Finistère,
- Quimperlé Communauté,
- L'association Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Quimper (UFC Que Choisir Quimper)

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_04-DE

